Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_108-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-108

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-108 Désignation d'un délégué local représentant les Elus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Isabelle AUFFRET *Technicienne : Sylvie HAMONIC*

Par délibération en date du 5 Octobre 2023, Poher communauté a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association loi 1901 constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux. Elle leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents. Ces délégués siègent à l'assemblée départementale et procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du Conseil d'Administration.

Considérant que le délégué local des élus est désigné par les membres du conseil communautaire,

Considérant la candidature de Madame Isabelle AUFFRET,

Vu l'avis du bureau communautaire du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Désigne Madame Isabelle AUFFRET, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue, notamment pour représenter Poher communauté au sein du CNAS, durant la présente mandature.**
- **Procède à la désignation d'un agent parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de délégué, notamment pour représenter le personnel de Poher communauté au sein du CNAS**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_108-DE

- **Autorise le Président ou la Vice-Présidente, chargée des ressources humaines, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

